

---

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 mai 2026, le conseil municipal a adopté les règlements qui suivent:
  - Règlement # 432-2026 modifiant le règlement de zonage # 308-2011
  - Règlement # 433-2026 modifiant le règlement de lotissement # 311-2011

Les règlements visent à :

- ajouter dans la terminologie des termes en lien avec le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
  - permettre les conteneurs comme bâtiments accessoires;
  - permettre les conteneurs comme structure de bâtiment;
  - permettre le remembrement d'un terrain.
2. Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Bécancour et sont entrés en vigueur le 21 mai 2026, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
  3. Les règlements peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Parisville, le 21 mai 2026.



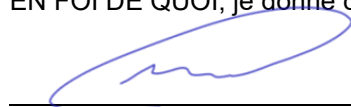
---

Renaud Labrecque  
Directeur général & greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
**(articles 335 et 346 du Code municipal)**

Je, soussigné, résidant à Saint-Antoine-de-Tilly, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour de mai 2026.



---

Renaud Labrecque  
Directeur général & greffier-trésorier